



DEMANDE DE PROPOSITION (DP) N° 353

SERVICES DE COACHING PROFESSIONNEL

Questions-réponses n° 1

Les questions-réponses n° 1, y compris toute annexe ci-jointe (l'« addenda »), modifient et précisent la DP n° 353 en sa version précédemment modifiée et clarifiée (la « DP »). La DP demeure autrement inchangée et les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis ci-après prennent le sens qui leur est attribué dans la DDP.

1. « Je voudrais simplement confirmer que, puisque cette demande de proposition est ouverte, un fournisseur qui souhaite soumissionner peut envoyer sa proposition et qu'il n'a pas besoin de détenir un certain accord d'approvisionnement. Veuillez me faire part de votre avis. »

Réponse : Oui, lorsqu'un avis de projet de marché est affiché à titre d'appel d'offres ouvert dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement, tous les fournisseurs intéressés peuvent soumissionner une proposition répondant aux exigences de la DP.

Les documents d'invitation à soumissionner se trouvent sur le site Achats et ventes. (<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-22-01003186>)

2. « Je viens de voir que vous avez publié un appel d'offre sur Buyandsell datée du 3 août. Est-ce possible de nous ajouter sur la liste et nous envoyer le RFP ainsi que tout autre document s'y rattachant. »

Réponse : Voir la réponse à la Question N° 1.